

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIER Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires
(UFASEC) - Subventionnement 2013 - Convention financière 2013 - Décision -
Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires est une association créée depuis le 20 juillet 1982 à l'origine de laquelle se trouvent les associations sportives des Communautés Urbaines de Lille, Bordeaux, Dunkerque et Lyon.

Ses derniers statuts, adoptés en Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2005 à ARRAS précisent son objet : créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Œuvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre Collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

A ce titre elle assure l'organisation d'un tournoi sportif qui réunit chaque année, dans plusieurs disciplines, les personnels des diverses Communautés Urbaines.

Pour 2013, la coupe de France fera l'objet d'une nouvelle édition du tournoi qui se déroulera à Lille du 8 au 10 mai et regroupera les associations sportives des Communautés Urbaines adhérentes, à savoir : ARRAS, BORDEAUX, BREST, CHERBOURG, LE CREUSOT, LE MANS, LILLE, LYON, NANCY, et STRASBOURG.

Le budget prévisionnel de l'UFASEC 2013 d'un total de 102 925 €, annexé à la présente délibération, fait ressortir un montant global de subventions de fonctionnement accordées par les Communautés de 96 115 €. La quote-part de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'établit à **11 833** €, identique à celle de l'année 2012.

La participation aux actions de cette association ainsi qu'au tournoi annuel permet de créer et de faciliter des échanges entre les agents communautaires des douze Communautés Urbaines, en favorisant des expériences humaines, en particulier sur le plan sportif.

En ce sens, elle contribue à la politique d'action sociale de notre établissement en permettant de contribuer à l'épanouissement des agents, à l'attraction de notre collectivité, et aussi à améliorer la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté urbaine en faveur de ses agents ;

VU la délibération cadre 2011/0906 relative à la politique des ressources humaines du 16 décembre 2011 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'action de l'UFASEC participe aux objectifs de la politique sociale de la Communauté urbaine de Bordeaux en assurant l'organisation d'un tournoi sportif qui réunit chaque année les personnels des diverses Communautés Urbaines, et que la participation au tournoi annuel permet de créer et de faciliter des échanges entre les agents communautaires des douze Communautés Urbaines ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2013 d'un montant de 11 833 € à l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2013 ci-annexée.

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB GB00 du budget de l'exercice 2013

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 MARS 2013**

PUBLIÉ LE : 28 MARS 2013

M. JEAN-MARC GAÜZERE